RENCONTRE DU COMITÉ CONJOINT

12 mars 2014

**Faits saillants**

Nouvelle organigramme à l’AFE

L’AFE a procédé à une réorganisation de son personnel cadre :

Changement notable : Christian Riverin se retrouve au Service de soutien aux opérations en remplacement de Chantale Tremblay qui se retrouve au Service du Recouvrement.

France Giroux remplacera Christian Riverin.

Extrafe

Le nouveau directeur des services à la clientèle et de l’attribution, monsieur Mario Godin, a informé le comité de la mise en place d’un groupe de travail (les ÉE seront impliqués) visant à dynamiser Extrafe et favoriser davantage son exploitation.

Représentativité universitaire accrue

Dans la foulée de la mise à jour du mandat du comité conjoint sur l’aide financière aux études, la composition du comité a également été modifiée. Ainsi, l’Aqrafe est maintenant appelée à proposer **deux** représentants universitaires, dont un devrait provenir d’une université francophone de Montréal. Il faudra donc prévoir un point à l’ordre du jour de la prochaine assemblée générale (8 et 9 mai prochain) pour préparer la ou les propositions d’une nouvelle personne qui sera appelée à siéger à mes côtés sur le comité.

Bonne nouvelle : notre collègue Francis Brousseau de l’Université Laval a été confirmé comme représentant d’une université à charte.

Impact de la création du MESRST

L’«Entente de collaboration» sera «rafraîchie» et devra être à nouveau signée par les nouveaux acteurs impliqués.

Depuis janvier 2014, le CAFE est devenu un organisme budgétaire avec une identité propre.

Dépenses admises, matériel scolaire, matériel informatique

Les ajustements consécutifs à l’indexation des dépenses admises se feront au début du cycle d’attribution et non en cours d’année.

Les frais du matériel spécialisé et l’allocation pour le matériel d’appui à la formation font l’objet d’un examen de la part de l’AFE. Les ÉE seront consultés à cet effet.

Rapport du comité d’examen des demandes dérogatoires

J’ai demandé que les éléments importants du rapport soient divulgués dans le compte-rendu.

Simulateur de calcul

Création d’un «focus group» composé d’étudiants.

Le simulateur de calcul de l’année suivante sera dorénavant disponible en février de l’année précédente.

Article 9 de la LAFE

L’article 9 de la loi (temps partiel 20 heures) sera modifié, lors de la prochaine révision de la loi, pour tenir compte de la réalité des universités : évaluation du statut selon le nombre de crédits.

Année préparatoire exigée dans certains programmes

Point faisant l’objet d’un suivi de la part du Bureau des recours. À suivre.

Réflexion sur la possibilité de considérer la progression de l’étudiant aux fins de l’attribution de l’aide financière

L’AFE montre de l’intérêt. À suivre.

Suite des rencontres d’échanges de la DSCA avec les partenaires des universités et des collèges (29 et 30 octobre 2013)

Des comités comprenant des partenaires des ÉE et des employés de l’AFE seront formés pour traiter différentes problématiques soulevées.

Problématique de communication (profil 3) et de soutien aux opérations:

- nouveaux intervenants attitrés exclusivement aux partenaires de profil 3.

- amélioration des communiqués (clarté et optimisation)

- signatures des communiqués

- optimisation d’Extrafe

Le statut d’abandon

La CRS peut s’avérer problématique lorsque le statut d’abandon est déclaré même si l’étudiant maintient le nombre de crédits correspondant à du temps plein.

Point faisant l’objet d’un suivi de la part du Bureau des recours. À suivre.

Autres sujets

Quelques autres sujets ont été abordés :

Besoin de formation

Rencontres annuelles responsables ÉE-AFE (sera discuté en COPAR)

Formulaire DFM et besoins particuliers (l’AFE prévoit resserrer les règles pour la reconnaissance du statut DFM)

Fonds de dépannage

CRS été

Indexation des prêts (secteur privé non subventionné)

Dénuement total : Les preuves devront dorénavant être transmises à l’AFE plutôt qu’au MESS. L’information détaillée nous sera transmise.

La DAI 2014-2015 sera normalement disponible le 28 avril.

Plus d’information sur ces sujets dans le compte-rendu du comité conjoint que je vous ferai parvenir lorsqu’il sera disponible.